



UNIVERSITÉ PARIS II  
PANTHÉON-ASSAS



# LL.M. Droit français, européen et international des affaires

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le LL.M. de droit français, européen et international des affaires offre aux juristes étrangers le moyen d'accéder, à l'issue des études juridiques effectuées dans leur pays d'origine, à une connaissance approfondie du droit français, européen et international des affaires.

Il s'adresse notamment :

- aux juristes étrangers qui, à l'issue des études suivies dans leur pays d'origine, veulent compléter leur formation par un cycle d'enseignement consacré au droit français, européen et international des affaires, sans avoir, pour autant, la volonté de travailler en France ;
- aux juristes étrangers appelés à travailler dans une entreprise ou un cabinet d'avocats implanté en France et qui veulent acquérir la maîtrise des normes qui y sont applicables.



### **LL.M. IN FRENCH, EUROPEAN AND INTERNATIONAL BUSINESS LAW**

*The LL.M. offers foreign lawyers and international students of law a unique opportunity to study at the Masters level in the areas of French, European and International Business Law.*

*The degree is aimed at:*

- *international (i.e. non-French) lawyers / students who already hold a law degree and who wish to supplement their education with an LL.M. in French, European and International Business Law;*
- *international lawyers who wish to work in a company or law firm located in France.*



## CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

La formation est ouverte aux étudiants étrangers titulaires d'un diplôme à dominante juridique acquis dans une Université étrangère, sanctionnant une formation supérieure d'au moins quatre ans ou aux titulaires de formations jugées équivalentes par le responsable du diplôme.

Les étudiants étrangers titulaires d'un diplôme juridique français de niveau master 1 et/ou ayant effectué un séjour en ERASMUS dans une université française pourront postuler. Il ne faut pas être titulaire d'un diplôme juridique français de niveau master 2.

L'ensemble des enseignements étant dispensé en français, il faut avoir une bonne maîtrise de la langue française. Un certificat attestant du niveau de français n'est pas obligatoire, mais peut être joint au dossier de candidature, en complément des autres pièces (voir dossier de candidature).

Le recrutement est effectué sur la base des dossiers de candidatures éventuellement, après un entretien préalable avec le candidat afin d'apprécier la bonne maîtrise de la langue française.

- **Droits d'inscription** : 1 830 €, augmentés des droits universitaires
- **Durée de la formation** : la formation est dispensée dans le cadre d'une année universitaire (octobre à juin)
- **Volume global des enseignements** : 300 h
- Les enseignements sont donnés dans les locaux de l'Institut de droit comparé de Paris, 28 rue Saint-Guillaume 75007 Paris
- **Début des cours** : début octobre
- **Date limite de dépôt des candidatures** : 1<sup>er</sup> juin (1<sup>re</sup> session) ou 1<sup>er</sup> septembre (2<sup>nd</sup>e session)
- Les dossiers de candidature sont téléchargeables sur [www.u-paris2.fr](http://www.u-paris2.fr) ou sur <http://idc.u-paris2.fr> doivent être adressés à : **Sophie Gjidara-Decaix, directeur du LL.M. droit français, européen et international des affaires** 28 rue Saint-Guillaume 75007 Paris - <http://idc.u-paris2.fr>

**Renseignements sur la formation / For further information, please contact**  
Institut de droit comparé de Paris, 28 rue Saint-Guillaume 75007 Paris  
Tél. : +33 (0)1 44 39 86 13 / Tél. : +33 (0)1 44 39 86 08

## **ADMISSION TO THE PROGRAMME / REQUIREMENTS**

*The LL.M. is open to holders of law degrees, conferred by non-French universities upon completion of a course of study of at least 4 years' duration. It is also open to holders of degrees deemed to be equivalent by the Director of the LL.M.*

*The coursework is dispensed entirely in French, and a good level of French is required. A certificate attesting to the level of French is not required, however one may be joined to the application if desired.*



## ENSEIGNANTS ET ENSEIGNEMENTS

*Les noms des enseignants sont donnés à titre indicatif*

### **Cours 1 Contrats (25 h)**

**Guillaume Blanc-Jouvan, maître de conférences**

Etude des principaux contrats d'affaires (contrat de vente, d'entreprise, de cession de fonds de commerce, de bail commercial, de concession...) à partir de cas concrets permettant d'illustrer les risques juridiques attachés à leur conclusion, à leur exécution et à leur expiration.

### **Cours 2 Garanties (25 h)**

**Pierre Crocq, professeur**

Etude des différents mécanismes de garantie connus du droit français (cautionnement, lettre d'intention, garantie à première demande, hypothèque, droit de rétention, clause de réserve de propriété...) et de leurs incidences juridiques.

### **Cours 3 Sociétés et droit boursier (25 h)**

**Paul Giraud, maître de conférences**

Etude des avantages et inconvénients attachés au choix d'une forme sociale (SA, SARL, SCA...), des cessions de droits sociaux et des garanties de passif. Au titre du droit boursier seront notamment examinés le régime des OPA et des OPE et celui du délit d'initié.

### **Cours 4 Droit bancaire et financier (25 h)**

**Sophie Gjidara-Decaix, maître de conférences**

Etude des principales opérations de crédit (ouverture de crédit, escompte, cession Dailly, affacturage, crédit-bail, etc.) et des difficultés qu'elles suscitent (soutien abusif, incidence du redressement judiciaire, TEG, etc.). Ce cours sera l'occasion d'une introduction à l'ingénierie financière.

### **Cours 5 Droit de la concurrence (25 h)**

**Rafael Amaro, maître de conférences**

Etude du droit de la concurrence dans ses aspects interne et communautaire : concurrence déloyale, droit des pratiques restrictives et de la transparence, ententes et abus de position dominante, contrôle des concentrations.

### **Cours 6 Droit de la consommation (25 h)**

**Thomas Piazzon, maître de conférences**

Etude des règles relatives aux méthodes de distribution (vente à distance, vente par démarchage, régime des ventes par internet), à la publicité (publicité trompeuse et publicité comparative), aux clauses abusives, au crédit à la consommation et au crédit immobilier ainsi que du régime de la responsabilité du fait des produits. Les règles de procédure propres au droit de la consommation (litiges individuels ou collectifs, procédures de surendettement) seront analysées.

### **Cours 7 Droit pénal des affaires (25 h)**

**Pauline Le Monnier de Gouville, maître de conférences**

Après un rappel des principes généraux applicables en droit pénal et en procédure pénale (délégation de pouvoirs, responsabilité des personnes morales, interactions entre le procès pénal et le procès civil), l'accent sera mis sur les principales infractions du droit pénal des affaires (vol, escroquerie, abus de confiance, recel, faux, corruption, présentation de comptes annuels infidèles, distribution de dividendes fictifs, fraude fiscale, banqueroute, non-emploi de la langue française, non-révéléation de faits délictueux par le commissaire aux comptes, etc.).

### **Cours 8 Droit du travail (25 h)**

**Corinne Pizzio Delaporte, maître de conférences**

Etude du contrat de travail et des événements affectant son exécution ou son existence : transfert d'entreprise, licenciement, résiliation conventionnelle, etc. Seront également étudiées les règles relatives à la représentation collective des salariés dans l'entreprise et à la négociation collective. Seront enfin examinées les dispositions relatives aux conflits du travail, qu'il s'agisse de conflits collectifs ou de litiges individuels.

### **Cours 9 Droit public de l'économie (25 h)**

**Anissa Hachemi, maître de conférences**

Etude des acteurs et des techniques du droit public de l'économie : entreprises publiques, régies directes, délégations de service public, marchés publics, etc.

### **Cours 10 Droit du marché unique européen (25 h)**

**Laurent Convert, maître de conférences**

Etude des règles relatives à la libre circulation des personnes (physiques ou morales), des services, des marchandises et des capitaux dans l'Union européenne. Les procédés d'harmonisation mis en place dans l'Union européenne seront également étudiés.

### **Cours 11 Droit international des affaires (50 h)**

**Vincent Chantebout, maître de conférences**

**Jérôme Chacornac, maître de conférences**

Les opérateurs, les opérations et le contentieux du commerce international constituent l'objet de ce cours. Seront étudiées en particulier les règles relatives à l'OMC, à la vente et à la distribution internationales et celles relatives à la reconnaissance et à l'exécution des décisions judiciaires et à l'arbitrage commercial international.



## RÈGLEMENT DES EXAMENS

### Article 1

Une session d'examen est organisée chaque année selon un calendrier universitaire arrêté par le président de l'université sur proposition du directeur de l'Institut de droit comparé.

### Article 2

Les épreuves d'examen comprennent :

- Une épreuve écrite relative au droit des contrats, d'une durée de 3 heures notée sur 20.
- Une épreuve écrite relative au droit de la concurrence, d'une durée de 3 heures notée sur 20.
- Une épreuve écrite relative au droit international des affaires, d'une durée de 3 heures notée sur 20.
- Une épreuve orale relative à chacune des matières n'ayant pas donné lieu à une épreuve écrite. Chaque épreuve est notée sur 20.

### Article 3

L'admission suppose l'obtention d'une note moyenne au moins égale à 10 sur 20. Cette note moyenne est déterminée en prenant en compte l'ensemble des notes obtenues à l'issue des épreuves visées à l'article 2.

Une défaillance à l'une des épreuves écrites ou orales est éliminatoire, sauf cas de force majeure dûment constaté par le directeur de la formation.

### Article 4

Le diplôme est assorti des mentions suivantes :

- Note moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 : Passable
- Note moyenne égale ou supérieure à 13 sur 20 : Assez bien.
- Note moyenne égale ou supérieure à 15 sur 20 : Bien.
- Note moyenne égale ou supérieure à 17 sur 20 : Très bien.

## RÈGLEMENT DES ÉTUDES

La présence aux cours est obligatoire. Toute absence non justifiée à plus de 3 séances entraîne, sauf motif légitime dûment validé par le responsable du diplôme, l'exclusion de l'étudiant, sans remboursement des frais d'inscription.

L'étudiant admis au LL.M. de droit français, européen et international des affaires se verra attribuer 60 crédits (ECTS).



UNIVERSITÉ PARIS II  
PANTHÉON-ASSAS

12 place du Panthéon  
75231 Paris Cedex 05  
[www.u-paris2.fr](http://www.u-paris2.fr)

-  
Institut de droit  
comparé de Paris  
28 rue Saint-Guillaume  
75007 Paris  
Tél. : +33 (0)1 44 39 86 08/13  
<http://idc.u-paris2.fr>